

12.01.93.M.S.
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 3 Mars 1994
DECRETE N° 94-68 /MFPRA.DGFP.DGPCA.
S.V.12.M.S.

Portant Inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1988 de certains
fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers (SAF - Administration
Générale) en tête MBOONGO née MFCOUTOU
Simone

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

§/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le s
statut commun des cadres de la catégorie A des S.F ;
(/u le décret n° 65/170/MF-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbations des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlemen
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Paritaire d'avan-
cement réunie à Brazzaville, le 16 Août 1992 .-

D.G.B.

D.G.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 à deux (2) ans les fonctionnaires des cadres de la catégorie 4, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF - (Administration Générale) dont les noms suivent.

ADMINISTRATEURS

- MBONGO née MFOUTOU Simone / POUR LE 3° ECHELON D.G.B. /

POUR LE 5° ECHELON

- MOUSSA Jean Daniel Eggard DREL/SIBITI /

- IMBOULA-NTSOUMOU Jean MCPME. /

POUR LE 6° ECHELON

- DENGUET née GALLOY Bernadette Présidence /

- KINCUANI Jacques D.G.A.T. /

POUR LE 7° ECHELON

- HOLLAT née MAYINDZA Cécile C.S.R. /

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JO^{RG} et communiqué partout où besoin sera. / -g

BRAZZAVILLE, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

- Jean Prosper K'O Y O.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 5
- DGB/DGCF..... 4
- BSTAT.DGFP..... 1
- M.F.B..... 1
- M.E.N..... 1
- MCPME..... 1
- M.I.D..... 1
- CSR..... 1
- INTERESSES..... 6
- DOSSIERS..... 12
- SGG/BC..... 1.-